comprenons mal vraiment, que de beaux et puissants syndicats subissent depuis si longtemps leur tutelle.

G. DESMONS.

⁂

L'« honnête » Benoit

L'« honnête » Benoit que les accusations aussi précises du citoyen Basly ont atterré cherche à échapper à l'inéluctable quart d'heure de Rabelais. Cet élégant pensionnaire de maison centrale qui se posait auprès des badauds en Robespierre au petit pied, car lui seul est incorruptible ; ce Robespierrot de correctionnelle donc, voit avec terreur arriver le moment ou il va falloir rendre des comptes. Et comme pour lui ce règlement de comptes équivaut à une lamentable banqueroute et que, quelque soit son cynisme, — la culbute sera tellement forte qu'il devra disparaître dans la boue du fossé qui termine sa route, — il cherche un moyen d'éviter ce dénouement en se faisant encore une fois décerner à peu de frais les palmes du martyre.

Il a cherché dimanche à mettre ce plan à exécution. Pour en trouver la mise en scène. il ne lui a pas fallu de grands efforts d'imagination C'est le procédé classique, qu'il a déjà tant de fois employé et qui lui a souvent réussi, quand il mettait sa précieuse personne à l'abri en se faisant boucler. Seulement cette fois, ça n'a pas pris et s'il a pu tout de même exécuter la première partie de son programme c'est tout à fait par surprise

Si ce maître chanteur veut recommencer son morceau, il peut se tenir pour assuré que la prochaine fois il n'ira pas au-delà de la première note.

Dimanche donc, au moment où le citoyen Basly passait rue de Lille, accompagné de son secrétaire, notre ami Rougerie, l'« honnête » Benoit se mit à le suivre, comme un de ces mendiants qui importunent les promeneurs, en vociférant les injures que depuis longtemps il a l'habitude de déposer le long des colonnes de sa « bavarde » et dont tous nos camarades ont été déjà copieusement abreuvés Tout le vocabulaire jacobiste y passa. Comme ceci se passait pas loin de la Place notre aboyeur comptait bien que des agents seraient requis pour mettre fin au scandale, mais nos amis passèrent en traitant comme elles le méritaient les invectives de l'énergumène, c'est-à-dire par le mépris

Dans la soirée, le citoyen Basly se disposait à reprendre le train de 7 heures et demie pour rentrer à Paris ; il arrivait sur le quai de la gare lorsque, de nouveau, l'ex-Delorme qui guettait son passage, s'avança l'écume à la bouche et offrit une réédition de sa crise épileptiforme. Comme cette fois Basly accueillait la bordée avec plus de pitié encore que de mépris, l'énergumène se tourna vers le citoyen Rougerie qui était présent et se livra à des voies de fait qui valurent immédiatement d'ailleurs à leur auteur le châtiment qu'il méritait.

Mais notre anarcho en fut encore pour ses frais. il ne trouva pas ce qu'il cherchait c'est-à-dire une arrestation.

C'est en effet là tout ce qu'il voulait. Pensez donc, quelle aubaine pour l'honnête Benoit et pour ses comparses et congénères de la Confédération et d'ailleurs, pour les Lévy de la « Voix du Peuple » et les sous-Hervé de la « Guerre Sociale ». Basly faisant arrêter Broutchoux ! le faisant condamner ! mettant le comble à ses « infamies » en persécutant ce pauvre martyr, en le traînant devant les bourreaux de la prison de Béthune où ledit martyr faisait naguère de si succulents repas.

Toute la meute liberto-jacobiste partait là-dessus et ils auraient gueulé tellement fort qu'on aurait pu, dans le bruit, ne plus entendre le terrible réquisitoire de Basly.

Mais ça n'a pas pris ; ça ne prendra pas. L'œuvre d'épuration commencée s'achèvera malgré les malices cousues de fil blanc. Le flacon d'acide phénique est débouché ; bon gré, mal gré, la désinfection s'accomplira.

Seulement, comme toute chose comporte un enseignement, nous devons mettre nos amis en garde contre le piège où ils pourraient quelquefois tomber. L'« honnête » chef des jacobistes veut se faire arrêter : il ne faut pas qu'on lui fournisse cette occasion.

Et si quelqu'un de nos amis se trouvait dans le cas des citoyens Basly et Rougerie, qu'ils se fassent plutôt justice eux-mêmes, mais qu'ils ne comblent pas les vœux de l'« incorruptible » en le faisant envoyer à l'hôtel des haricots. Nous en connaissons d'ailleurs quelques-uns qui se proposent de fermer l'égout dès qu'il s'ouvrirait par des moyens qui pourraient bien n'être pas du goût de l'honnête Benoit.

⁂

La débâcle du sieur Broutchoux

QU'EST DEVENU L'ARGENT ? — INTERVIEW DE Mᵉ BRIQUET.

La Fédération Syndicale des Mineurs du Pas-de-Calais accusée par Basly, d'avoir détourné les fonds destinés aux veuves de Courrières a déclaré que 500 francs avaient été employés en « frais d'avocats », correspondance, etc.

Un de nos collaborateurs est allé interviewer à ce sujet notre ami Mᵉ Raoul Briquet, qui a assisté, devant le tribunal d'Arras la plupart des veuves de Méricourt.

Après lui avoir fait observer qu'il était tenu, par le devoir professionnel, à une grande discrétion, Mᵉ Raoul Briquet a fait à notre envoyé les observations suivantes :

« J'ai reçu de la Fédération Syndicale, en deux fois, une somme totale de 140 francs, « soit pour l'affaire de Courrières, soit pour d'autres affaires ». Je n'avais pas sollicité ces honoraires : le « Réveil » sait en effet avec quel désintéressement je me suis occupé des veuves dont il m'avait confié la défense ou qui m'étaient adressées par mon ami Beugnet. Mais si je n'avais pas sollicité ces honoraires, je n'avais pas non plus à les refuser, car ils ne sont que très faiblement représentatifs de mes débours, de mon temps et de mon travail. J'aurais donc pu, en stricte honnêteté, surtout après la décision des délégués de la Confédération Générale, les conserver. Je ne l'ai pas fait. J'ai estimé, en effet, que, comme avocat et comme militant, ma réputation ne devait s'exposer à aucun soupçon même le plus injustifié. J'ai donc « renvoyé » au citoyen Dumoulin l'« intégralité des honoraires » que, soit pour l'affaire de Courrières soit pour d'autres, j'avais touchés de la Fédération, et je ne consentirai à reprendre ces honoraires que lorsque le « Conseil de l'Ordre des Avocats », qui est mon juge disciplinaire, m'aura « autorisé » à le faire et « aura décidé que ces honoraires n'avaient pas été prélevés sur des fonds détournés de leur destination. »

En agissant ainsi, je n'accuse personne. J'use seulement du droit qui m'appartient de me défendre contre des calomnies possibles. Je sais pouvoir compter sur l'estime de mes camarades du Parti, du Vieux-Syndicat et des Coopératives. Mais je connais trop bien les prodiges de perfidie dont sont capables les défenseurs de la réaction capitaliste vis-à-vis d'un militant socialiste et, par avance, je me prémunis contre leurs attaques. »

Telles sont les déclarations que nous a faites notre ami Briquet. La nouvelle preuve de désintéressement qu'il vient de donner ne *surprendra aucun de ceux qui connaissent* le jeune avocat et ardent propagandiste.

La Poste et les Cartes de visite

En vue du 1er de l'An. — L'avalanche des cartes de visite et des cartes postales illustrées. — Une mesure ministérielle. Un nouveau mode de classement. — La carte postale à Lille.

Voici que revient l'époque où la carte de visite sévit en même temps que l'influence de la grippe. De nouveau la pluie des minces petits cartons chargés des formules d'usage va tomber, abondante, sur des foules de gens excessivement pacifiques et qui ne songeront pas même à protester. La carte postale illustrée voudra se mettre de la partie, à des quantités d'exemplaires innombrables, sous prétexte que les vœux du jour de l'an gagnent à être commentés par l'image.

Cela fera, dans chaque bureau postal, surtout dans les grandes villes, des tas, de grands tas, de véritables montagnes de correspondances, d'un maniement ardu et d'une expédition difficile.

Devant une pareille invasion qui devient de plus en plus redoutable, chaque année, le sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, a dû établir quelque chose qui ressemble assez à un service d'ordre... tout en favorisant les attroupements. Eclaircissons cette formule. M. Simyan vient de décréter que les cartes de visite et les cartes postales affranchies à cinq centimes seraient centralisées, durant la période qui s'étend du 29 décembre au 12 janvier, à la recette principale des postes de chaque chef-lieu de département qui les enverra, par liasses ; aux autres divers chefs-lieux chargés de les distribuer, chacun sur son territoire respectif. Ainsi, par exemple, notre Recette principale des postes recevra, en même temps que les cartes de visite et les cartes postales à cinq centimes de Lille celles des autres bureaux postaux du Nord et elle répartira ensuite ces correspondances par chef-lieu de département.

On devine que cette mesure ministérielle a été prise en vue d'alléger le travail des « ambulants » déjà si considérable à chaque année. Ceux-ci, dans leurs bureaux de postes roulants, n'auront désormais plus qu'à manipuler des liasses, des colis de cartes postales et de visite et le vaste et difficultueux classement habituel sera, de ce fait, grandement simplifié.

Quant aux autres correspondances, lettres ordinaires, cartes postales affranchies à dix centimes, elles seront acheminées vers leurs destinataires, dans les conditions coutumières.

A la veille de l'application du nouveau système de classement des cartes de visite et cartes postales, en vue de la période dite du Jour de l'An, il est opportun de rappeler que le bureau central des Postes de Lille est assurément un de ceux où l'on manipule le plus de milliers et de milliers de ces petits cartons traditionnels. La carte postale illustrée sévit surtout avec une incroyable intensité. Elle a, du reste, dans l'année, deux journées triomphales : le 1er avril, à l'occasion de l'envoi des surprises et des « poissons » du jour, et le 1er janvier, pour la transmission rapide et commode — une lettre est si longue à écrire, surtout par les temps sibériens que nous subissons ! — des vœux et des souhaits de renouvellement d'année. La fête de Sainte-Catherine provoque [illegible] d'importants [illegible] de cartes illustrées, [illegible] moins considérable. C'est [illegible] du jour de l'An qui est la principale [illegible] des bureaux de triage offrent, à ce sujet, [illegible] jours avant le 1er janvier, et surtout la veille, le spectacle d'une animation [illegible], et ce sont de véritables blocs de cartes aux dimensions imposantes qui s'étalent sur les tables affectées au classement de ce genre de correspondances, de plus en plus en faveur auprès du public.

D'année en année, ce mouvement s'accroît. 1907, c'est à prévoir, verra, de beaucoup, s'augmenter le chiffre relevé en 1906 — et le travail des braves facteurs se multiplie dans d'énormes proportions. Raison de plus pour qu'on ne néglige aucune occasion d'améliorer la situation de ces laborieux et dévoués serviteurs de l'Etat, si justement sympathiques à la population.

Toujours les brimades

Tentative de suicide d'un soldat à CONDÉ

Le nommé Théophile Dufour, soldat au 4e cuirassiers, à Condé, originaire de Wi[illegible]mille (P.-d.-C.), s'était rendu, vers 8 heures du matin, à la visite.

Sans attendre le médecin, il quitta soudain l'infirmerie et partit se jeter dans le canal du Jard.

L'instinct de la conservation le fit réagir, et l'eau étant peu profonde, il vint échouer sur la berge, pris d'une congestion.

La femme Fortuit et l'employé d'octroi Lefebvre l'avaient heureusement aperçu.

Ils le relevèrent et appelant des soldats, le firent transporter à la caserne, où le docteur Millet lui donna des soins.

Le pauvre diable revint à lui assez rapidement.

Il expliqua que depuis son incorporation les anciens le prenaient pour le souffre-douleur et lui infligeaient toutes sortes de brimades.

On multipliait en abusant de sa timidité d'esprit, les farces à son égard et dernièrement on lui avait pris quelques objets d'équipement.

C'est dans la crainte d'avoir une punition qu'il avait tenté de se suicider.

Il y a cependant bon nombre de circulaires qui prescrivent aux gradés d'empêcher les brimades et de faciliter par leur bienveillance, le séjour à la caserne aux pauvres « bleus ».

Mais ces instructions sont sans doute lettre morte au 4e, avec le singulier commandant de compagnie que l'on sait.

Espérons qu'il ne tardera pas à être rappelé à l'ordre comme le mérite sa négligence coupable.

Accident mortel à Liévin

Un homme broyé par une locomotive

Un terrible accident s'est produit hier matin sur le carreau de la fosse numéro 3 des mines de Liévin. Un ouvrier terrassier qui travaillait à cet endroit pour le compte de Mme Seypers, de Lens, et nommé Joseph Pauquet, a été surpris par une locomotive de manœuvres, dite bébé, qu'il n'avait pas entendu venir. Tamponné et renversé sur la voie, le malheureux ouvrier fut pris sous la machine et traîné sur une longueur de 30 mètres.

Quand on le dégagea, il était horriblement blessé et portait de nombreuses brûlures faites par le cendrier de la locomotive.

Pauquet reçut les premiers soins et fut transporté à l'hôpital de Lens où il fut admis d'urgence. Mais le malheureux ne survécut pas à ses blessures et à une heure il rendit le dernier soupir.

Les permissionnaires de l'Est

Des épidémies de scarlatine ont fait leur apparition à Nancy et à Toul.

A Nancy, le 26e régiment d'infanterie a dû évacuer plusieurs malades sur l'hôpital militaire ; seize hommes sont en ce moment dans les services des contagieux, dont 10 pour lesquels le diagnostic de scarlatine est établi.

A Toul, au 156e d'infanterie notamment, le départ des permissionnaires du nouvel an a été contremandé.

CERCLE RÉGIONAL de Décentralisation Artistique

Voici les résultats généraux du *Concours littéraire et musical 1906*. — I. Partie Littéraire. — 1re section. — Poésie Française. — Un poème de forme libre sur un sujet quelconque, ne dépassant pas 50 vers.

Jury définitif : MM. Auguste Dorchain de Paris ; Henri Potez de Lille ; Ernest Prarond d'Abbeville ; Jean Ott de Valenciennes.

Jury éliminatoire : MM. Paul-Auguste Massy, Edmond Blanguernon et Edouard D'Hooghe de Douai.

1er prix. — (N° 67. — Ciels flamands). — M. André Jurénil, de Roubaix.

2e prix. — (n° 79. — Les Iris). — M. André Piquet, de Douai.

1re mention. — (n° 26. — Sérénade antique). — M. René Martin.

2e mention. — (n° 48. — La fin du jour). — M. Pierre Dauzet, à Etreux (Aisne).

3e mention. — (n° [illegible]. — La chanson du Barde). — M. René Prévost, d'Arras (Pas-de-Calais).

4e mention. — (n° 39. — Opinions). — M. Maurice Bouchel, d'Arras.

2e section. — Prose française. — Jury : MM. Léon Bocquet de Roubaix A. Dubrulle, Edouard D'Hooghe et Auguste Lefebvre de Douai.

Sous-section A. — Une nouvelle ou Conte dramatique sur un sujet quelconque ne dépassant pas deux cents lignes.

1er prix. — (N° 14. — Le cassis de tante Simplette). — M. André Thuillier, à Thuison-Abbeville (Somme).

2e prix. — (N° [illegible]. — L'initiation). — M. Georges [illegible]andhel, au Cateau.

1re mention. — (N° 40. — Les pendules). — M. Maurice Bouchel, d'Arras.

2e mention. — (N° 7. — A quoi tient le bonheur). — M. Louis Jolly, de Dunkerque.

Sous-section B. — Un propos fantaisiste sur un sujet quelconque ne dépassant pas cent lignes

Prix partagé. — (N° 41. — La veste qui n'a pas de patte). — M. Maurice Bouchel, d'Arras.

Id. — N° 68. — Les ratons). — M. A. Jurénil, de Roubaix.

3e section. — Poésie Patoise — Une chanson ne comportant au plus que 30 vers.

Jury : MM. Charles Lamy de Cambrai, Théophile Denis de Caveux, Jules Mousseron de Denain, Edouard Flament de Douai.

1er prix. — (N° 32. — Dins l'coin d'min fu). — M. Alfred Demont, de St-Pol.

2e prix. — (N° 5. — Etiquette et bonne franquette). — M. Maurice Henno, de La Madeleine.

1re mention. — (N° 40. — Conte Poeysan). — M. Voisselle, de Doullens.

2e mention. — (N° 35. — La campane et l'cabaret). — M. F. Snauwaert, à Lomme-Canteleu.

3e mention partagée. — (N° 77. — Les beaux yeux de m'maitresse). — M. P. Brochette, de Lille.

4e mention. — (N° 1. — Les harodelles). — M. Ch. Pineau, de Guesnain.

4e section. — Prose patoise. — Un propos fantaisiste sur un sujet quelconque ne dépassant pas cent lignes.

Jury : même jury que pour la poésie.

Mention. — (N° 57. — Grève et Misère). — M. Aimable Lucas, de Lens.

5e section. — Comédie inédite. — Un acte vers ou prose, 4 à 5 personnages, sans figuration.

Jury : MM. Coquelin Cadet de Paris, Victor Dubron de Douai, Edouard Silvercruys de Paris, Edmond Blanguernon de Douai.

1er prix. — (N° 82. Bohême). — M. F. Desmarteaux de Douai.

2e prix. — (N° 50. — Olympio). — M. Henri Fromont.

II. Partie Musicale. — Jury : MM. Paul Cuelenaere, Gabriel Magnan, Albert Gillet, Germain Dupont de Douai.

1re section. — Une romance avec accompagnement de piano.

Prix. — (N° 83. — Baiser rose et baiser noir). — M. Léontin Muzil, à Malo-les-Bains.

2e section. — Un morceau de piano seul.

Mention. — (N° 53. — Le retour des pêcheurs). — M. Raoul Chassain de la Plaine, à Laon.

3e section. — Un morceau pour instrument quelconque avec accompagnement de piano.

Mention. — (N° 61. — Au jour naissant). — M. Chassain de la Plasse.

4e section. — Un chœur à plusieurs voix avec ou sans accompagnement

Prix. — (N° 6. — Le petit tambour de l'an II. — M. Henniaux, de Fourmies.

EPHÉMÉRIDES RÉGIONALES

On a tué « Madame »

1er Janvier 1870

Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier dernier, vers une heure du matin, deux détonations d'arme à feu, crépitant coup sur coup dans le silence nocturne, mirent en émoi les habitants de la rue du Chemin-de-Fer à Roubaix.

En même temps, s'élevaient des cris de détresse et des hurlements de terreur. Les fenêtres s'ouvrirent dans tout le voisinage, des têtes coiffées de casques à mèche pointèrent dans les ténèbres ; on s'interrogea ; et bientôt, on apprit qu'une double scène de meurtre venait de se passer dans la maison de tolérance tenue par la femme Fontaine.

La malheureuse gisait, sans vie, dans la cuisine, la tête fracassée d'une balle. Autour d'elle, en chemise, les cheveux défaits, les pensionnaires de l'établissement gesticulaient, pleurant, piaillant, à demi-prises d'attaques de nerfs et ne sachant que répéter : « On a tué madame ; c'est le patron ! »

Dominant de la voix et du geste ce chœur de femmes apeurées, un mâle solide, Sternon, le lutteur, dit l'Anguille, paradait, étalant ses biceps et montrant son torse athlétique, qu'une balle avait frôlé après avoir traversé son gilet et sa flanelle.

C'est de sa bouche que l'on recueillit les premiers renseignements sur le crime.

Fontaine est un ancien soldat : il a la médaille militaire. Il l'a gagnée au Mexique. Lors de sa carrière de sous-officier, de son passage dans les colonies expéditionnaires et les contre-guérillas, ce qu'il a surtout rapporté c'est une horreur bien sentie du travail régulier et de la vie laborieuse.

Son expérience lui avait inculqué cette maxime que les femmes sont faites pour nourrir leur « homme ». Trop bien noté pour se contenter de la position de souteneur vulgaire, il aspira au titre d'« Alphonse » officiel pensant que cette fonction sociale pourrait rentrer dans la catégorie des emplois réservés aux anciens sous-officiers.

Il se maria et, grâce à ses protections, obtint, pour sa femme, l'autorisation d'ouvrir une maison de tolérance. La situation lui convenait : tout le travail, s'il y en avait, était pour la patronne ; les bénéfices, pour lui, en vertu de ses privilèges d'époux légitime. Avec sa pension de médaillé et quelques petits profits de police secrète, il y avait du bon, comme on dit. Fontaine aurait pu être heureux.

Malheureusement, son ménage devint bientôt un ménage à trois. Un confrère, le mari d'une autre tenancière de maison publique, le sieur Fouquart réussit à le supplanter dans le cœur de la belle madame Fontaine.

Une fois qu'il fut dans la place, l'amant s'y installa en maître, s'intronisa sans vergogne, ne se donnant même pas la peine de se gêner. Il passait ses journées à la maison Fontaine, buvant du café, avec madame apportant même ses pantoufles.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les gens qui vivent de la prostitution d'autrui sont d'un naturel très jaloux. Ils veulent bien que leur femme se donne au premier venu ; mais ils n'admettent pas qu'elle ait de l'amour pour un autre : les querelles au couteau des chevaliers du trottoir sont légendaires et cependant très réelles.

Quand il se sut trompé, Fontaine vit rouge tout de suite. Un jour du mois de décembre dernier, rentrant inopinément chez lui, il trouva sa femme dans les bras de son rival. Il l'aurait tué, si Fouquart sentant le danger, ne s'était brusquement sauvé, en sautant à demi-nu par la fenêtre.

Depuis cette algarade, les amants avaient pris leurs précautions. Ils se voyaient toujours, mais en cachette. Le 31 décembre, la femme Fontaine partit à Lille pour faire divers achats. Elle y avait rendez-vous avec Fouquart et ils revinrent ensemble à Roubaix.

A 11 heures du soir, le mari rentrant d'une promenade, avec son ami le lutteur Sternon, trouva le couple adultère tranquillement implanté à son foyer. Il invita aussitôt Fouquart à déguerpir Mais la patronne intervint, disant que c'était un client et qu'il pouvait bien consommer, tout comme un autre.

Alors commença une longue querelle, comme en ont les individus de cette espèce, et qui s'éternisent pendant des heures, avec assaisonnement d'injures ignobles et de menaces de délation, jusqu'à ce que les mots viennent à manquer et que l'on arrive aux coups

A la fin ce fut Fontaine qui s'exaspéra. Devenu furieux, il voulait maintenant jeter son adversaire à la rue. D'un tour de bras brutal, il l'avait empoigné et le poussait vers la porte. « Madame » se rua au secours de son « p'tit homme », le dégagea violemment, le couvrit de son corps Elle criait :

— Voyou, fainéant, crapule, tu ne m'empêcheras pas de voir mon amant ; il restera ici tant que je voudrai.

Fontaine avait reculé d'un pas. Il tira de sa poche un revolver à six coups et fit feu sur sa femme. Elle poussa un léger cri et tomba. Ce fut tout. Le projectile, entré par une tempe était ressorti par l'autre tempe déchirant la cervelle et causant une mort immédiate.

Presque en même temps un second coup retentissait. Fontaine, cette fois, avait visé Fouquart ; mais l'amant de la patronne s'étant brusquement jeté de côté, derrière le corps de Sternon, évita la balle, qui effleura ce dernier ; et le lutteur, peu soucieux de voir durer cette fusillade dont il recevait sa part, s'élança sur le mari trompé pour le maintenir et le désarmer. Pendant ce corps-à-corps, Fouquart, épouvanté, prit la fuite et disparut

Pendant la scène de tumulte qui succéda aux coups de revolver, Fontaine courut à la chambre où dormaient ses deux petits enfants. Il les prit dans ses bras, les embrassa puis passa dans la cour de la maison, et sautant au dessus du mur s'enfuit à son tour dans les ténèbres.

Pisté presque aussitôt, dénoncé par le télégraphe à la police de Lille, il fut arrêté le même jour, à Fives, vers quatre heures du matin, dans une maison portant le numéro 75 de la rue du Long-Pot

Il se laissa arrêter sans résistance pleurant abondamment et montrant un grand désespoir de son acte.

— Elle m'avait rendu fou, répétait-il aux agents qui l'emmenaient au Palais de Justice

Traduit aux Assises de Douai, il a comparu à l'audience du 12 février 1870, et la même émotion était empreinte sur son visage qu'au moment de son arrestation.

Cette attitude de criminel emporté par la passion, agissant sous l'empire de l'amour et de la jalousie avait tellement impressionné le public, déjà ému par une habile plaidoirie du jeune Mᵉ Ovigneur qu'à un moment donné une ovation fut faite à l'accusé.

Le président, indigné et croyant voir que les applaudissements partaient d'une certaine claque peu recommandable, fit évacuer la salle et prononça des paroles sévères.

Fontaine n'en a pas moins profité de la bienveillance de l'opinion. Ce mari justicier quoique peu vertueux, n'a été condamné qu'à 5 ans de réclusion.

Dernière Heure

Légion d'Honneur

Paris, 31 décembre. — Les nominations dans l'ordre de la Légion d'Honneur comprennent, pour le Ministère de la Justice : un grand-officier, M. Ballot-Beaupré ; 3 officiers et 19 chevaliers. Parmi ceux-ci nous relevons les noms de MM. Berthulus, conseiller à la cour d'appel de Paris ; Galibert, conseiller à la cour d'appel de Rouen ; Chenu et Demange, avocats.

Les nominations du ministère de l'Intérieur comprennent un commandeur : M. Robert, ancien Préfet des Côtes-du-Nord dix officiers, parmi lesquels MM. Delannoy, ancien préfet ; Huart, ancien directeur de la sûreté générale ; 45 chevaliers, parmi lesquels M. Lecomte, adjoint au maire de Tourcoing.

Le Budget au Sénat

Paris, 31 décembre. — La commission sénatoriale des finances a continué aujourd'hui l'examen du budget.

Elle a tout d'abord entendu M. Caillaux dont l'audition a été assez mouvementée.

M. Caillaux s'est opposé au nom du gouvernement à diverses modifications budgétaires, adoptées par la commission sénatoriale des finances ; il en est résulté un incident assez vif.

— Il n'y avait plus qu'une solution, a déclaré alors M. Magnin, le président de la commission en s'adressant à M. Caillaux, ce serait de supprimer le Sénat par un arrêté.

M. Rouvier est intervenu à ce moment et a dit que jamais on n'avait traité avec pareil sans-gêne, les sénateurs républicains, membres de la commission des finances.

Enfin, le ministre des finances a répondu à diverses questions posées par M. Boudenoot.

M. Gauthier, rapporteur général, a donné lecture de son rapport.

La commission a ensuite accepté de diminuer le chiffre des garanties d'intérêt, d'une somme de 1.900.000 francs ; elle a admis une diminution sur les dépenses de la guerre, s'élevant à 749.700 francs, ce qui fait donc en moins comme dépenses : 2.649.700 francs.

Enfin, elle a porté le poids des échantillons de la poste, de 350 à 500 grammes, sur la demande du ministre des finances, ce qui constitue une recette de 2 millions de plus pour la poste.

Elle a également maintenu les autres modifications au texte de la Chambre, que nous avons déjà signalées.

Conseil Supérieur de la Défense Nationale

Paris, 31 décembre. — M. Fallières a présidé, ce matin, à l'Elysée, la seconde réunion du Conseil supérieur de la Défense nationale.

Un conseil des ministres devait être tenu à la même heure à l'Elysée et l'on s'étonna lorsqu'on apprit qu'à sa place aurait lieu la réunion du Conseil supérieur de la Défense nationale. Au premier moment, on pensa que ce conseil était motivé par les événements du Maroc. Les nouvelles ne semblent pas devoir vérifier l'hypothèse.

Citons parmi les personnalités présentes : MM. Clémenceau, président du conseil et ministre de l'Intérieur : le général Picquart et M. Thomson, ministres de la Guerre et de la Marine ; M. Pichon ministre des Affaires étrangères ; M. Caillaux, ministre des Finances ; enfin, les chefs d'état-major de la guerre et de la marine, le général Brun et le contre-amiral Aubert.

Le conseil s'est occupé de la défense des colonies en général, et de celle de la côte tunisienne en particulier

A ce propos, le général Picquart a présenté un rapport où est exposé tout spécialement un projet tendant à introduire d'importantes modifications dans l'organisation actuelle du port de Bizerte

C'est l'étude sur place de ces graves questions, qui constitue le but du voyage que va faire, en Tunisie, le ministre de la guerre.

Nous avions annoncé que le croiseur-cuirassé Condé, partirait de Toulon le 2 janvier, ayant à son bord le général Picquart, pour un voyage d'études en Tunisie.

D'après le projet examiné ce matin par le conseil supérieur de la défense nationale, d'importantes modifications doivent être faites dans le plan des fortifications, qui devront protéger l'arsenal en construction dans notre grand port militaire de Tunisie

Trains bloqués par la neige

L'express de Lille arrive à Paris avec quatre heures de retard.

Paris, 31 décembre. — Une tourmente de neige s'est abattue sur la région du Nord dans la nuit de dimanche à lundi. Poussée par un vent violent, la neige s'est accumulée dans les endroits creux et notamment dans les tranchées de chemins de fer.

A certains endroits, notamment à Vitry-en-Artois, entre Douai et Arras, le passage des trains fut absolument impossible. On dut diriger les express de Lille à Paris par la voie de Lens-Farbus et Arras. Mais dans les environs de Lens la situation n'était guère meilleure ; il fallut sur divers points faire dégager à la pelle les voies ferrées sur lesquelles il existait une couche de neige de 50 à 80 centimètres.

L'express partant de Lille à sept heures du matin et qui doit arriver à Paris à neuf heures cinquante-cinq, n'est entré dans la gare du Nord qu'à une heure quarante de l'après-midi.

C'est le premier train qui arrivait de la région du Nord. Sur les autres lignes du réseau, on a constaté des retards à peu semblables.

LE CRIME D'UNE CHATELAINE

(Nouveaux détails)

Mamers, 31 décembre. — Comme nous l'avons signalé hier, le vicomte Pierre Paillard de Chenay et la vicomtesse de Chenay d'Aigneau ont été arrêtés pour infanticide.

Ces châtelains avaient déjà quatre enfants ; un cinquième aurait trop grevé leur budget : c'est pourquoi ils l'ont supprimé.

L'accouchement de Mme de Chenay, qui avait soigneusement dissimulé sa grossesse remonte au 15 décembre. C'est le mari qui a déposé l'enfant dans un seau hygiénique, l'a caché dans sa bibliothèque, puis l'a jeté dans les cabinets d'aisance.

Le petit corps a été retiré et l'autopsie pratiquée par le docteur Springer, d'Alençon a démontré que l'enfant était bien constitué et qu'il était né vivant et à terme.

La comtesse de Chenay déclare que c'est elle qui a empêché son mari d'appeler un médecin et veut assumer la responsabilité de cette affaire, cherchant à innocenter son mari. Celui-ci a reconnu sa culpabilité.

UNE FEMME GELÉE

Reims, 31 décembre. — On a trouvé morte hier soir, à son domicile, 3, rue du Réservoir, une vieille mendiante nommée Elisabeth Lajoie, veuve Thierry, âgée de 73 ans. La malheureuse était couchée sur un grabat composé de chiffons sordides. Elle était morte depuis plusieurs jours, son corps était gelé.

FEUILLETON DU 1er JANVIER. — N. 66.

LA Fille de l'Aiguilleur

par Ely-Montclerc

TROISIEME PARTIE

XII

Ne pas vous aimer, vous ?

Il mit dans ce *vous* une telle expression que Claire sourit et s'en contenta.

— Embrasse-moi et dis-moi *tu* puisque je suis ta sœur, fit-elle gentiment.

Les deux enfants échangèrent un fraternel baiser.

Sur le champ, M. Lasserre voulut en finir

Il sortit et se rendit à Rupert-street afin de prendre des renseignements sur les Trousselier, et se convaincre que Reginald n'avait pas fardé la vérité.

Ce ne fut pas long, et moins de deux heures après l'excellent homme rentrait chez lui pleinement édifié sur l'odieux couple des Trousselier.

— Je suis écœuré, fit-il avec dégoût. Pouah ! les vilaines gens !

Dans quel cloaque vivais-tu, pauvre enfant !

Ah ! que les parents sont malheureux de mourir en laissant de petits êtres ainsi livrés à la misère, à l'abandon, au vice...

C'est fini pour toi, heureusement.

Allons, souris, petit homme, te voilà muni d'une mère, d'une sœur et... d'un véritable ami, ajouta-t-il avec émotion.

Et dès demain, monsieur, vous irez en classe afin de parachever un peu vos études qui m'ont l'air d'avoir été assez négligées.

Vous y passerez un an, et ensuite, nous nous occuperons de l'apprentissage.

Reginald, d'étonnement, de surprise, de bonheur, demeurait bouche bée.

— Alors ? demanda-t-il, alors, c'est vrai, je... reste près de vous ? je ne retourne plus à Rupert-street ?

— Plus jamais ! dit gaiement M. Lasserre, et tu me feras même le plaisir, mon garçon, d'éviter soigneusement ce quartier.

Tu ne tiens pas, j'en suis sûr, à rencontrer les Trousselier.

XIII

Dire la rage de Jenny Trousselier lorsqu'elle constata la fuite de Reginald est chose inutile : on la comprend, du reste.

Bien explicable, d'ailleurs, cette rage, puisque l'enfant emportait avec lui un revenu appréciable, et que le budget du ménage allait par ce fait se trouver diminué de beaucoup.

C'est vainement que la vilaine femme obligea Trousselier à se mettre en campagne, à battre rues et faubourgs.

Il revenait chaque soir l'oreille basse, forcé d'avouer qu'il n'avait nulle part rencontré le fugitif.

— Où peut-il être allé ? se demandait le couple.

Il ne connaît personne, en dehors de nous !

— Peut-être que la police l'a ramassé comme vagabond, suggérait Trousselier.

— Eh bien ! qu'est-ce qu'on leur fait aux vagabonds dans ce pays-ci ?

— Je ne sais pas au juste, on doit les fourrer dans un hospice quelconque.

— Avant d'en arriver là, on questionnera Reginald.

Il parlera de nous... dira...

— Rien, n'aie crainte, interrompit l'ancien médecin.

Reginald ne sait rien de notre vie, de nos ressources.

— N'empêche que souvent il nous a entendus causer ; il n'est pas bête, la drogue, et a pu comprendre de quoi il retournait...

Vois-tu qu'on nous inquiète à cause de ses bavardages ?

— Il est évident que les renseignements pris sur notre compte ne seraient pas excellents s'il prenait fantaisie à la police de s'informer...

— Dis donc, vieux, si on déménageait ?

— Ce serait plus prudent, et cela ne m'empêchera pas de chercher ce jeune animal, qui abandonne ainsi ceux qui ont pris soin de ses jeunes années avec une sollicitude toute paternelle...

Ah ! l'ingrat...

— S'il me tombe jamais sous la patte, articula Jenny avec un geste significatif, il se souviendra de ce que je lui donnerai, et n'aura pas de sitôt de l'envie de recommencer à jouer la fille de l'air.

A-t-on jamais vu ce sale galapiat qui nous lâche juste au moment où nous avions le plus besoin de lui...

Du coup, l'affaire Hamilton est tombée à l'eau.

Qu'est-ce que tu veux que nous fichions du nom de sa famille à ce gosse, puisqu'il n'est plus là ?

— J'espère bien le repêcher quelque jour..

— Le diable t'entende !

Mais si les gens de loi l'ont mis dans un hospice, tu peux te fouiller, Jérôme, ça doit être ici comme en France, on ne les laisse sortir qu'à leur majorité...

— Dame !

— En attendant, plantons ailleurs notre tente...

Le déménagement sera bientôt fait...

Dès le lendemain, les Trousselier quittaient Rupert-Street et louaient sur les rives de la Tamise un autre logement.

La misère, à partir de ce moment, s'abattit sur eux, ne les lâcha plus.

Ils durent dire adieu aux rares instants de relatif bien-être qu'ils avaient connus jadis.

C'est en vain que Trousselier cherchait dans son esprit inventif les moyens de gagner beaucoup d'argent.

Il usait inutilement les ressources de son intelligence, et devait se contenter des gains modiques que lui procuraient ses rapports avec Moïse Bosch, le receleur bien connu de tous les « tire-laine » londoniens.

Jenny, trop fanée, trop vieille, n'était plus bonne qu'à aider son mari dans les vols que celui-ci combinait, et qu'exécutaient une bande de jeunes vauriens plus agiles, plus souples que l'ancien docteur, et avec lesquels il était bien forcé de s'entendre quoi qu'ils lui jouassent constamment la farce du voleur volé.

— Mais quoi ! constatait mélancoliquement le petit homme. Il faut bien vivre...

C'est égal, je n'ai pas de chance tout de même, avoir ainsi perdu la source de ma fortune !

Les années s'écoulèrent et Reginald ne se retrouva pas...

Trousselier eût pu d'ailleurs passer vingt fois devant sa jeune victime sans la reconnaître, tant était complète sa transformation.

Vêtu d'habits convenables, soigneusement lavé et peigné, l'enfant était devenu charmant et jamais sourire ne fut plus exquis que le sourire pénétré de gratitude que Reginald adressait à ses chers bienfaiteurs.

Sa nature exquise, enfin à l'aise, se développait et chaque jour amenait une découverte qui révélait les grandes qualités de l'enfant.

Ses généreux et nobles instincts n'étant plus comprimés se faisaient jour, et la bonne Mme Henriot ne tarissait pas d'éloges sur son protégé.

C'étaient à tous les instants des congratulations réciproques entre elle et son maître : celle-ci pour avoir découvert l'enfant, celui-ci à qui revenait la gloire de l'avoir retiré de l'enfer.

— Je le chéris comme s'il était mon propre fils, disait Fanny, et Claire, au lieu d'être jalouse, me pousse encore à aimer davantage son camarade.

Ils s'adorent, monsieur, ces deux-là ; ce ne sont que petits soins, prévenances, etc...

Et s'il fallait les séparer nous serions jolis!

— J'espère bien que ce moment n'arrivera jamais, déclarait M. Lasserre avec son fin sourire : le mari de Claire est tout trouvé.

— Chut ; monsieur, faisait Mme Henriot en mettant un doigt sur sa bouche.

Ne parlons pas encore de cela, voyez-vous... Ils sont si jeunes ! et d'ici le moment où ils auront l'âge de se marier, leurs idées ont le temps de changer vingt fois.

— Verriez-vous donc cette union d'un mauvais œil, ma bonne madame Henriot ?

— Moi !... Ah ! non, par exemple !

Au contraire ! et s'il ne fallait que mon consentement, je le donnerais des deux mains...

— Donc...

— Oui, je sais bien ; c'est égal, allez, monsieur, gardons encore ces réflexions-là pour nous.

Ce sont deux enfants, ils jouent, si vous saviez, ni plus ni moins que s'ils avaient sept ans !

Ça se conçoit, du reste : ce pauvre petit toujours battu et toujours bousculé n'avait pas jusqu'à présent su ce que c'était que la joie...

Alors, maintenant qu'il est choyé, dorloté comme un petit poulet, il s'en donne !

Et ce sont des inventions, des idées ! Ils sont gamins, à me mettre toute ma cuisine en l'air, tenez !

Et que je ne peux pas crier encore, j'ai bien trop envie de rire pour cela !...

Qu'il s'amuse, cet enfant, c'est de son âge... En classe, il travaille parfaitement, il est nécessaire d'opérer une réaction et de distraire son esprit.

Savez-vous, ma chère madame Henriot, que Reginald est une grande intelligence ?

Son année d'école lui suffira grandement pour apprendre l'indispensable, et il pourra entrer en apprentissage dès les prochaines vacances.

Tout en travaillant, il complètera petit à petit son instruction, et deviendra sous peu, j'en ai la conviction, un ouvrier de premier ordre...

— Claire, justement, doit entrer comme apprentie chez une modiste française à la même époque.

(A suivre).